25 janvier 1978

Convention du Conseil de l'Europe sur les problèmes de la régionalisation, Bordeaux 30.1 - 1.2.1978, délégation

Département politique. Proposition du 6 janvier 1978 (annexe) Département de l'intérieur. Co-rapport du 19 janvier 1978 (adhésion)

Département de justice et police. Co-rapport du 18 janvier 1978 (adhésion)

Département des finances et des douanes. Co-rapport du

lé janvier 1978 (adhésion) Département de l'économie publique. Co-rapport du 18 janvier

1978 (adhésion)
Département des transports et communications et de l'énergie.
Co-rapport du 17 janvier 1978
(adhésion)

at any server parameters

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

décide:

- 1. Sont désignés comme délégués suisses à la Convention du Conseil de l'Europe sur les problèmes de la régionalisation, qui se tiendra du 30 janvier au ler février 1978 à Bordeaux,
 - M. René Felber, conseiller national et président de la ville du Locle, chef de la délégation;
 - M. Bernard Dupont, conseiller national et président de la commune de Vouvry;
 - M.Yves R. Moret, suppléant du chef de la Division politique I du département politique.
- 2. Le département de justice et police est invité en ce qui concerne le thème relatif à l'aménagement du territoire et le département de l'intérieur quant à celui relatif à la culture, de faire parvenir, le cas échéant, en temps opportun leurs projets d'intervention sur ces sujets à la délégation.
- 3. Il est alloué à MM. Felber et Moret une indemnité journalière de 100 fr. en plus de leurs frais de voyage (billet d'avion classe touriste). Un supplément jusqu'à 15 fr. par jour peut être accordé au chef de délégation pour des dépenses établies, en rapport avec sa fonction.

Les montants en question sont à imputer sur le compte 103.201.04 (délégations désignées par le Conseil fédéral) en ce qui concerne M. Felber et sur le compte du département politique quant à M. Moret.



Extrait		du	proces-verbal:			
- E	PD		10	pour	exécution	
- E	DI		4	pour	connaissance	
- J	PD		4	11	88	
- F	ZD		7	39	11	
- E	VD	-	5	79	88	
- V	ED		5	99	?9	
- E	FK		2	99	11	

FinDel 2 2 80 % de 1 %

Pour extrait conforme: Le secrétaire,

La Convention de Bordeaux en revanche treitera de questiens auncernant tous les pays membres du Conseil de l'Europe. Trois granda thèmes seront en effet abordés au cours des travaux de la commention, à savoir: - les problèmes de l'équilibre entre régions et le sévaloppement de l'Europe unie.

- région et culture.
- évolution de la régionalisation et constantion de l'Europe.

TT

Les invitations à cotte Convention ont été edpressées par les organisateurs à un très grand nombre de personnalités. C'est ainsi que, sur le plan gourgemental, les Misistres responsables de l'aménage-

o.121.22 - MY/rod Berne, le 6 janvier 1978

Au Conseil fédéral

Convention du Conseil de l'Europe sur les problèmes de la régionalisation

Mich. Il apparaît à out feard In plusieurs personnalités

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, conjointement avec la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe ont décidé de réunir à nouveau les autorités régionales d'Europe dans une "Convention du Conseil de l'Europe sur les problèmes de la régionalisation" qui aura lieu du 30 janvier au ler février 1978 à Bordeaux (France), sur l'invitation du maire de cette ville, M. J. Chaban-Delmas. Une Conférence similaire s'était tenue en octobre 1975 à Galway (Irlande); elle n'avait porté toutefois que sur les problèmes spécifiques aux régions périphériques de l'Europe. La Suisse avait dès lors renoncé à s'y faire représenter.

La Convention de Bordeaux en revanche traitera de questions concernant tous les pays membres du Conseil de l'Europe. Trois grands thèmes seront en effet abordés au cours des travaux de la Convention, à savoir: - les problèmes de l'équilibre entre régions et le développement de l'Europe unie,

- région et culture,
 - évolution de la régionalisation et construction de l'Europe.

Les invitations à cette Convention ont été adressées par les organisateurs à un très grand nombre de personnalités. C'est ainsi que, sur le plan gouvernemental, les Ministres responsables de l'aménage-

ment du territoire, des collectivités locales (Ministère de l'intérieur) et de la culture ont été conviés à se rendre à Bordeaux. Il s'agit donc, pour les 20 Etats membres du Conseil de l'Europe, de quelque 50 à 60 invitations adressées à des Ministres. Pour la Suisse, MM. les Conseillers fédéraux Furgler (aménagement du territoire) et Hürlimann (culture) ont reçu à ce titre une invitation personnelle. Au demeurant, les Présidents des deux Chambres fédérales, les chefs des gouvernements des 25 cantons et demi-cantons, les membres de la délégation suisse à la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, les représentants des associations nationales de pouvoirs locaux ont été également priés de prendre part à cette manifestation. Il apparaît à cet égard que plusieurs personnalités suisses se rendront à Bordeaux non seulement en qualité de participants à la Convention, mais également pour y présenter une intervention sur un des thèmes. Il convient de mentionner notamment à ce propos M. Denis de Rougemont, directeur du Centre européen de la culture. D'un autre côté, plusieurs Ministres de Grèce, du Portugal, d'Autriche, de Belgique .. ont d'ores et déjà accepté de présenter des rapports sur les sujets traités lors de la Convention. Il semble, sans doute, que les thèmes inscrits à l'ordre du jour sont trop nombreux puisqu'il n'y a pratiquement que deux jours de débat à disposition. De même, il est hautement probable que la forte participation attendue à Bordeaux ne permettra guère aux délégations nationales d'intervenir, sinon sur des points de détail. Néanmoins, le thème de la régionalisation est pour un Etat fédéral comme la Suisse de la plus grande importance. Dans tous les organes qui s'occupent au sein du Conseil de l'Europe de problèmes touchant aux collectivités locales, les délégations suisses prennent une part active tendant à maintenir et à renforcer les autonomies cantonales et communales, à agir en faveur de la décentralisation qui seule peut rapprocher le pouvoir des citoyens. Il apparaît dès lors politiquement nécessaire que la Suisse soit représentée au niveau gouvernemental par une délégation à la Convention de Bordeaux.

III

Vu la structure particulière de notre Etat fédéral et l'absence en fait d'un Département chargé de la surveillance des cantons et des communes, le Conseil fédéral a déjà décidé, à trois reprises, de se faire représenter dans des Conférences du genre de celle de Bordeaux par des personnalités politiques ayant une connaissance théorique et pratique de ces problèmes. En accord avec l'Union des villes suisses et l'Association suisse du Conseil des communes d'Europe, il a été fait ainsi appel à M. René Felber, conseiller national et président de la ville du Locle, ainsi qu'à M. Bernard Dupont, conseiller national, député au Grand Conseil du Valais et président de la commune de Vouvry. Leur est adjoint au surplus un représentant du Département politique, dont le secteur d'activités touche précisément au domaine de la coopération municipale et régionale.

M. Dupont exerce déjà à Strasbourg diverses fonctions dans cette matière. Vice-président de la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, il est actuellement le président en charge du Comité directeur pour les questions municipales et régionales. De plus, il a été invité à présenter à Bordeaux le rapport général sur le thème de l'évolution de la régionalisation et de la construction de l'Europe. A ce titre, ses frais de déplacement et de séjour dans cette ville seront pris en charge par le Conseil de l'Europe.

Les deux premiers thèmes de la Convention, quoique libellés en termes très généraux, se réfèrent à l'aménagement du territoire et aux questions culturelles. Si, dès lors, les Départements fédéraux compétents pour ces matières entendent intervenir sur ces points, il conviendrait qu'ils fassent parvenir en temps utile leur contribution à cet effet à la délégation.

IV

Au vu des considérations qui précèdent, nous avons l'honneur de

proposer:

- 1) de désigner comme délégués suisses à la Convention du Conseil de l'Europe sur les problèmes de la régionalisation, qui se tiendra du 30 janvier au ler février 1978 à Bordeaux,
 - M. René Felber, conseiller national et président de la ville du Locle, chef de la délégation;
 - M. Bernard Dupont, conseiller national et président de la commune de Vouvry;
 - M. Yves R. Moret, suppléant du chef de la Division politique I du Département politique fédéral;
- 2) d'inviter le Département fédéral de justice et police en ce qui concerne le thème relatif à l'aménagement du territoire et le Département fédéral de l'intérieur quant à celui relatif à la culture de faire parvenir, le cas échéant, en temps opportun leurs projets d'intervention sur ces sujets à la délégation;
- 3) d'allouer à MM. Felber et Moret une indemnité journalière de 100 frs en plus de leurs frais de voyage (billet d'avion classe touriste). Un supplément jusqu'à 15 frs par jour peut être accordé au chef de délégation pour des dépenses établies, en rapport avec sa fonction.

Les montants en question sont à imputer sur le compte 103.201.04 (délégations désignées par le Conseil fédéral) en ce qui concerne M. Felber et sur le compte du Département politique quant à M. Moret.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL Le suppléant:

Chevallaz

Pour rapport joint:

- Département de l'intérieur;
- Département de justice et police;
- Département des finances et des douanes;
- Département de l'économie publique;
- Département des transports et communications et de l'énergie.

Extrait du procès-verbal:

- Chancellerie fédérale;
- Département politique fédéral, en 10 exemplaires, pour exécution;
- Département de l'intérieur, en 4 exemplaires;
- Département de justice et police, en 4 exemplaires;
- Département des finances et des douanes, en 4 exemplaires;
- Département de l'économie publique, en 4 exemplaires;
- Département des transports et communications et de l'énergie, en 4 exemplaires.

Vu la proposition du département politique et exple tenu de la predure de co-rapport et après délibération, la fonceil fédéral

Le mémoire et la lettre destinés à la consultation des gouvernsments cantonaux, partis politiques et organisations idtéreasées (partenaires sociaux)sont approuvés avec les modifications suiver tes!

Page 10, 2e alinéa: biffer le deuxième phrase et la remplace par: "A cet effet, un message est en préparation".

Page 15, au bas, ajouter à la sufte de la phrase se terminant par les mots: "... législation nationale relative à la sécurité sociale: " Pour notre pays, est engagement s'étend aussi